

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 12 décembre 2014

Présidence : Daniel Develey, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- Vu le rapport sur le budget 2015 établi par la Municipalité en date du 31 octobre 2014
- Ouï le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver le budget 2014 tel que présenté par la Municipalité :

- recettes budgétées :	fr. 9'810'250.00
- charges brutes budgétées :	fr. 9'400'050.00
- excédent de recettes	fr. 410'200.00
- total des amortissements budgétés	fr. 364'100.00

Ainsi délibéré en séance du 12 décembre 2014

Le Président :
Daniel Develey

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire :